



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

CHAMPAGNE ARDENNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 557 du 3 juillet 2006 - 1 page

Flash spécial tordeuses

Cochylis

Les vols de Cochylys de 2ème génération ont tout juste débuté en fin de semaine dernière (29 et 30 juin) dans les secteurs précoces. A présent, ils s'amplifient et se généralisent sur les secteurs viticoles de la Marne et de l'Aisne ainsi que sur Montgueux.

Les tout premiers oeufs viennent d'être détectés en sites les plus précoces et sensibles: ce 3 juillet, 3 oeufs frais ont été observés à Bergères les Vertus (observation Magister). Dans l'Aube (à l'exception de Montgueux), le niveau des captures est encore très faible. Pour la lutte préventive contre la 2^{ème} génération de Cochylys, les viticulteurs qui souhaitent utiliser un produit Régulateur de Croissance des Insectes (Mémo 2006 p°23 tableau n°2) doivent positionner leur traitement au tout début de l'activité de ponte. Cette intervention doit être réalisée en soignant la qualité de la pulvérisation et en visant spécifiquement la zone des grappes.

■ **Nos conseils : compte tenu des 1^{ers} oeufs observés et des relevés de captures, nous vous conseillons, hors zones confusées (bien entendu), une intervention, dès réception de ce flash :**

Produits ovicides (RCI)

Marne, Aisne **3 - 6 juillet**
et Montgueux

A priori, ce type d'intervention (ovicide strict) ne sera pas nécessaire dans le Bar-sur-aubois et le Bar-séquanais (1ère génération faible à très faible). Hormis, très ponctuellement, dans les parcelles concernées par une présence significative de glomérules en 1ère génération.

Il est encore trop tôt pour appliquer les produits préventifs classiques, qui devront être positionnés au début des éclosions. Nous vous indiquerons les dates optimales dans nos prochains bulletins.

Eudémis

En ce qui concerne l'Eudémis, le vol n'a pas encore débuté au moment de la rédaction de ce flash.

■ **Nos conseils : attendez nos prochaines informations.**

La lutte contre la 2^{ème} génération de tordeuses

La stratégie de lutte contre les tordeuses en deuxième génération est uniquement préventive. Suivant le mode d'action des insecticides, deux périodes de traitement sont possibles:

■ **Première possibilité: traitement au tout début des pontes.**

Les produits utilisables pour cette stratégie sont les Régulateurs de Croissance des Insectes. Dans les secteurs fortement colonisés par la Cochylys, Cascade, Fuoro sont déconseillés, car leurs efficacités respectives sont souvent inférieures à 50 et 60% dans les essais des SRPV. Bien évidemment, ces produits ont tout-à-fait leur place dans les secteurs et parcelles peu sensibles.

■ **Deuxième possibilité: traitement juste avant les premières éclosions.** Dans ce cas, la couverture insecticide doit être assurée

pendant toute la période des éclosions. Pour cette stratégie, vous pouvez utiliser des insecticides biologiques à base de bacillus thuringiensis (Mémo p°24), des insecticides préventifs classiques (p°25 et 26) ou des insecticides préventifs et curatifs (p°27) en cas d'intervention un peu plus tardive.

■ **Que faire sous confusion sexuelle?**

Il convient de réaliser une observation de contrôle au cours de la période d'incubation des oeufs avant l'éclosion, pour vérifier qu'aucune intervention insecticide ne s'avère nécessaire. Cependant, si localement, une forte activité de ponte est décelée par les techniciens, un traitement de rattrapage sera mis en oeuvre. Dans ce cas précis, un insecticide préventif serait préconisé au stade 'tête noire' (juste avant éclosion) aux parcelles qui le nécessitent.

DRAF
Service Régional de la
Protection des Végétaux
Centre de Recherches
Agronomiques
2 esplanade Roland
Garros - BP 234
51686 Reims Cedex 2
Tel: 03.26.77.36.40
Fax: 03.26.77.36.74
E-mail: srpv.draf-
champagne-ardenne@
agriculture.gouv.fr

Imprimé à la station
D'Avertissements
Agricoles de
Champagne Ardenne
Directeur gérant :
M. COLLOT
Publication périodique
C.P.P.A.P n°0910 B 05574
ISSN n°0996-9861
Tarifs : Courrier 79 euro
Fax 75 euro Mail 74 euro
Diffusion en collaboration
avec la FREDONCA
(Art. L252-1 à L252-5 du
Code Rural)



Cochylis
Premiers oeufs ;
Traitement RCI
à réaliser.